



PROCÈS VERBAL COMMISSION SPORTIVE SENIORS

Mardi 26 mai 2026 PV n°38

PRESENTS : GUILLAUMEAU Vincent, SUBRENAT Yannick, GADAUD Bertrand, BARIAU Marie, DI PIERRO José, GRACIA CARPALLO Julien

EXCUSES : GUILLAUMEAU Jessica, BARONDEAU Christophe, PLU Dominique, ALLARD Samuel, VILLEPONTOUX Kevin

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Exploitation des feuilles de matchs - Journées du 18 au 24 mai 2026

Feuilles de match transmises à la commission de discipline :

Départemental 3 Créa Courtaage / U / Poule D

54041777 : **Marquay/Tamni 1** - Condat Sur Vezere Fc 1

Départemental 4 Addis / U / Poule C

54056211 : **Pays Montaigne Gurc. 3** - Meyrals 1

Feuilles de match transmises à la commission des règlements et contentieux :

Départemental 3 Créa Courtaage / U / Poule B

54035107 : **Alliance Dronne 2** - Perigord Centre Fc 2

Forfait d'une journée :

54035103 : RC Chapelle Gonaguet 1 / D3B / (3)

54041781 : Montignacoise ES 2 / D3D / (1)

54044345 : Javerlhac 2 / D4A / (3)

54044347 : Olympique Cubjacoise 1 / D4A / (2)

Forfait général :

D3 Créa Courtaage poule B

564404 **RC Chapelle Gonaguet 1**

D4 Addis poule A

545704 **Javerlhac 2**

Contrôle des licenciés suspendus :

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB 24

N°54010706 LIMEUIL 1 - MONTPON MENESPLET 2 du 16/05/2026

Participation d'un licencié suspendu de MONTPON MENESPLET F.C.

La Commission,



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



- Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF,

Décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe de MONTPON MENESPLET FC 2 sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.

À l'attention des clubs

Mesdames, Messieurs,

À l'issue de la dernière journée des championnats Départemental 2 (Poule A), Départemental 3 et Départemental 4, la Commission Sportive Seniors souhaite vous informer des conséquences sportives actuellement applicables au regard des classements régionaux et départementaux.

À ce jour, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine comptabilise trois descentes de Nationale 3 vers le niveau régional 1.

Cette situation entraîne mécaniquement la rétrogradation des quatre moins bons 10èmes de Régional 3 à l'échelle de la LFNA.

Ainsi, les clubs concernés pour notre territoire sont les suivants : AS Nontron Saint-Pardoux - ES Boulazac 2 - CO Coulounieix-Chamiers - US Chancelade Marsac

Ces éléments ont les conséquences immédiates suivantes sur les compétitions départementales seniors :

Départemental 1 Seripub 24

Accession des deux premières équipes en Régional 3 ;

Rétrogradations des équipes classées de la 11ème à la 14ème place.

Départemental 2 Happy Home

Accession des équipes terminant 1ères de chaque poule.

Rétrogradations :

de la 10ème à la 12ème place en Poule A ;

de la 10ème à la 13ème place en Poule B.

Départemental 3 Créa Courtagé

Accession des équipes terminant 1ères de chaque poule ;

Rétrogradations des équipes classées de la 10ème à la 12ème place de chaque poule.

Départemental 4 Addis

Accession des deux premières équipes de chaque poule.

Les Présidents

GUILLAUMEAU Vincent

BARONDEAU Christophe

Secrétaire de séance

GUILLAUMEAU Jessica